

HISTORIQUE DU ZENITH DE LIMOGES

1995 :

Premières réflexions sur le projet et premières réunions avec le *Fonds de soutien Chanson, Variétés, Jazz* chargé par le Ministère de la Culture des projets de salles de type « Zénith ». Aucune garantie de financement et de labellisation « Zénith » n'est donnée par l'Etat.

2000 :

Venue à Limoges de Mr Michel DUFFOUR, Secrétaire d'Etat à la Décentralisation Culturelle et au Patrimoine, et de Mme Sylvie HUBAC, Directrice de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles Vivants au ministère de la Culture. Nouveaux éléments d'information sur une relance de ce programme.

Le *Fonds de Soutien Chanson, Variétés, Jazz* (devenu depuis le *Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz*) saisi par la Ville de Limoges à l'automne, assure très rapidement la municipalité de son soutien technique et financier.

2001 :

Signature de la convention d'objectifs culturels entre la Ville et l'Etat, représenté par Mme Catherine TASCA, alors Ministre de la Culture, et le Préfet de la Région Limousin.

Il est vérifié que les équipements de Limoges et de sa région ne permettent pas d'accueillir certains types de spectacles, et notamment les grands concerts de variétés. Une salle de spectacles à grande capacité permettra donc de remédier à cette carence et de répondre à l'attente légitime du public, en particulier des jeunes. L'étude, dite « de faisabilité », portée par le SIEPAL, permet à la structure intercommunale d'appréhender, sous différents aspects, la viabilité d'un tel équipement.

La fréquentation moyenne annuelle est estimée à environ 150.000 spectateurs et plusieurs hypothèses d'implantation sont proposées.

2002 :

Au cours du premier trimestre, la maîtrise d'ouvrage du dossier « Zénith » est transférée à la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.

Le 12 juillet, le Conseil Communautaire retient la localisation et la capacité de la salle : elle sera construite sur un terrain situé entre les Bois de la Bastide et le carrefour de L'Europe, la jauge retenue est de 4 500 places (assis) à 6 000 places (assis-debout).

Le programme général, constituant le document de base pour le concours de concepteurs est voté par le Conseil le 16 décembre. Elaboré par le **bureau d'études MENIGHETTI**, ce document a pour objectif de décrire le fonctionnement optimal de l'équipement, de répondre aux contraintes réglementaires en matière de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité, et de créer dès le départ les conditions d'une gestion et d'une maintenance faciles des locaux et une totale sécurité des personnes.

2003 :

L'avis d'appel public à la concurrence est lancé le 9 janvier 2003 (concours d'architecture). 66 dossiers de candidatures sont réceptionnés dans ce cadre.

Le 13 mars, le jury composé de six élus du Conseil de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, de personnalités représentant les financeurs (*Région Limousin, Département de la Haute -Vienne, DRAC*) et de plusieurs personnalités qualifiées dans le domaine de l'architecture, sélectionne quatre candidats.

Le choix du projet lauréat est entériné lors de la séance du Conseil Communautaire du 20 novembre : le Zénith de Limoges sera réalisé par le [Cabinet d'architectes Bernard TSCHUMI – BTuA \(Paris\)](#).

2004 :

Phase d'avant-projets, consultation et choix des entreprises.

Lancement de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la salle, conformément au cahier des charges «Zénith» (*délibération du Conseil Communautaire du 7 Mai*).

La Commission de DSP de Limoges Métropole se réunit le 7 Juillet pour l'examen des candidatures et le 21 Octobre pour l'ouverture des offres. Deux sociétés remettent une offre.

2005/2006 :

La phase d'analyse des offres visant à choisir un délégataire se déroule sur le premier trimestre 2005. Puis viennent la phase de négociation et la mise au point de la délégation de service public avec la société retenue, [VEGA](#), avec laquelle le Conseil Communautaire signe une convention de DSP au Printemps 2006.

En mars 2005, le permis de construire est accordé ainsi que l'exploitation forestière de la zone abritant le futur Zénith, la signalétique du chantier se met en place et les travaux de construction débutent pour un achèvement prévu au second semestre 2006 (18 mois).

Les étapes importantes, passées et à venir (*):

- Pose de la première pierre : 8 avril 2005
- Pose de la charpente métallique : mi-février à fin mars 2006
- Pose de la charpente en bois et façade foyer : mi-juin à août 2006
- Couverture d'étanchéité : juin 2006 à août 2006
- Pose de la façade polycarbonate du foyer : mi- juillet à fin septembre 2006
- Gradins et sièges : septembre/octobre 2006
- Travaux relatifs à l'intérieur de la salle (*plâtrerie, habillage bois, électricité, plomberie, chauffage, peinture,...*) : septembre à Décembre 2006.

La mise en service du Zénith est envisagée en **Mars 2007**. (*): Ce planning est susceptible de subir des modifications.

Source : LIMOGES METROPOLE – Présentation du Zénith sur www.agglo-limoges.fr .

Photo : Cabinet BTuA